

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN901

présenté par
M. Jacques, rapporteur

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi la quatrième ligne du tableau à l'alinéa 34 :

Drones	Système de drones tactiques (SDT) / vecteurs	1/5	5/28 + armement	5/28 + armement
--------	--	-----	-----------------	-----------------

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le tableau capacitaire du rapport annexé, en adéquation avec le contenu physique du besoin financé et proposé dans le projet de loi, pour rectifier une erreur matérielle.

Conformément aux priorités fixées par le projet de loi, l'effort sur les drones est affirmé en révisant les cibles du système de drones tactiques de l'armée de Terre, pour les porter à 5 systèmes et 28 vecteurs à horizon 2030, soit 5 vecteurs par système, auxquels s'ajoutent trois vecteurs pour prendre en compte l'attrition et l'instruction. Ces objectifs, conformes à la LPM 19-25, se traduisent en réalité par un renforcement considérable de la capacité SDT avec l'armement des vecteurs et des charges de renseignement qui n'étaient pas prévues initialement.